



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FNDS

Question écrite n° 48392

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur les préoccupations exprimées par les comités départementaux olympiques et sportifs lesquels souhaiteraient que les crédits du FNDS provenant de l'augmentation du prélèvement sur les gains des jeux soient affectés en priorité au plan sport-emploi 1997, de manière à ce que les parts régionales du FNDS retrouvent leurs niveaux antérieurs. Le CNOSF semble indiquer que ce serait seulement une somme de 25 millions de francs sur les 66 millions provenant de l'augmentation du prélèvement sur les gains des jeux, qui reviendrait au niveau régional, ce qui, comparé aux 53 millions du plan sport-emploi affectés en 1996 par le FNDS, laisse au mouvement sportif une perte importante. Il lui demande en conséquence quelles sont les mesures qui peuvent être envisagées pour assurer au plan sport-emploi 1997 le financement nécessaire, dans l'intérêt des structures des mouvements sportifs.

Texte de la réponse

Lors du débat budgétaire pour 1997, le Parlement a voté un amendement au projet de loi de finances, accepté par le Gouvernement, portant de 2,4 à 2,6 % le taux de prélèvement sur les enjeux de la Française des jeux en faveur du FNDS. Cette progression du taux de prélèvement a conduit à prévoir une augmentation des recettes globales de 66 millions de francs. Sur ces 66 millions de francs, le Parlement a affecté 16 millions de francs au sport de haut niveau, notamment pour soutenir un certain nombre de grandes manifestations sportives, et 50 millions de francs au développement du sport de masse. Après concertation entre le mouvement sportif représenté par le CNOSF et le ministère de la jeunesse et des sports, le ministre délégué à la jeunesse et aux sports a proposé, lors de la réunion du Conseil de gestion du 11 février 1997 du FNDS, de porter à 245 millions de francs la somme devant être affectée à la part régionale de ce fonds en 1997. Cette enveloppe supplémentaire de 30 millions de francs, qui représente une augmentation de 14 %, permettra un meilleur financement des actions en faveur du sport pour tous. En dépit d'une conjoncture budgétaire difficile, le sport est l'objet cette année d'un effort particulier qui va lui donner les moyens de réaliser ses grandes ambitions.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48392

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 768

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1928